

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 6 489 706 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 73 671 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités au 31 Mars 2025, 21,05% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,5% en-delà du seuil de représentent 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 5 063 050 DT au 31 Mars 2025, et représente une quote-part de 78,02% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,98% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 02 Mai 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/03/2025
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	5 063 050	4 169 167	4 986 586
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 259 160	3 779 806	4 195 419
b- Obligations et valeurs assimilées	803 890	389 361	791 168
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 366 095	1 161 398	1 418 478
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	1 366 095	1 161 398	1 418 478
AC3- Créances d'exploitation	60 561	32 090	-
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	6 489 706	5 362 655	6 405 065
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	16 538	9 691	14 987
PA2- Autres créditeurs divers	61 686	71 165	52 267
TOTAL PASSIF	78 224	80 856	67 254
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	6 325 682	5 236 093	6 237 237
CP2- Sommes distribuables	85 799	45 706	100 573
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	100 573	86 309	59
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	(14 774)	(40 603)	100 514
ACTIF NET	6 411 482	5 281 799	6 337 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 489 706	5 362 655	6 405 065

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2025
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>Au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	12 722	4 394	220 196
a- Dividendes	-	-	180 143
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 722	4 394	40 053
PR 2- Revenus des placements monétaires	11 860	4 267	27 545
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	24 583	8 661	247 741
CH 1- Charges de gestion des placements	29 544	25 696	105 610
REVENU NET DES PLACEMENTS	(4 962)	(17 036)	142 131
PR 3- Autres produits	488	-	2 065
CH 2- Autres charges	10 301	23 567	43 645
RESULTAT D'EXPLOITATION	(14 774)	(40 603)	100 551
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	-	(37)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	(14 774)	(40 603)	100 514
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	37
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 124	(428 248)	561 840
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	33 606	(3 054)	21 401
- Frais de négociation de titres	(1 286)	(1 511)	(10 499)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	73 671	(473 415)	673 293

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2025

	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>31/03/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/03/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'Exploitation	(14 774)	(40 603)	100 551
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 124	(428 248)	561 840
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 606	(3 054)	21 401
d- Frais de négociation de titres	(1 286)	(1 511)	(10 499)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(86 250)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
_ Capital	-	-	62
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(5)
_ Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
_ Droits d' entrée	-	-	1
b- Rachats			
_ Capital	-	-	(4 652)
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-	184
_ Régularisation des sommes distribuables	-	-	(36)
_ Droit de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	73 671	(473 415)	582 596
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de la période	6 337 811	5 755 214	5 755 214
b- en fin de la période	6 411 482	5 281 799	6 337 811
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a- en début de la période	91 292	91 366	91 366
b- en fin de la période	91 292	91 366	91 292
VALEUR LIQUIDATIVE	70,230	57,809	69,424
AN6- <u>TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u>	1,16%	(8,23%)	11,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Mars 2025

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31-03-2025 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31-03-2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2025 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 5 063 050 DT contre 4 986 586 DT au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/03/2025	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 168 362	4 259 160	65,63%	
	<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 154 097</u>	<u>4 245 431</u>	<u>65,42%</u>	
TN0007830011	ASS MAG	5 276	291 438	272 769	4,20%	0,12%
TN0007140015	ASSAD	7 000	10 232	11 060	0,17%	0,03%
TN0004700100	ATL	68 733	262 481	315 416	4,86%	0,21%
TN00001800457	BIAT	3 175	261 298	313 296	4,83%	0,01%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	229 165	696 692	89 374	1,38%	0,52%
TN0007570013	EUROCYCLE	16 777	281 377	241 438	3,72%	0,03%
TN0003200755	ICF	385	27 180	48 302	0,74%	0,02%
TN0007510019	LANDOR	37 378	296 777	428 838	6,61%	0,33%
TN0006440010	MAG GENERAL	11 324	76 160	76 663	1,18%	0,06%
					0,00%	0,00%
TN0007610017	SAH	35 000	306 033	416 115	6,41%	0,04%
TN0007730013	SANIMED	1 100	1 998	682	0,01%	0,01%
TN0001100254	SFBT	19 948	238 831	239 376	3,69%	0,00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	14 325	57 871	93 500	1,44%	0,26%
TN0007600018	SOTEMAIL	182 500	447 214	432 525	6,66%	0,60%
TN0006560015	SOTUVER	23 800	220 492	337 984	5,21%	0,08%
TN0006060016	STAR	512	84 992	103 975	1,60%	0,02%
TN0007270010	TPR	69 629	355 629	552 506	8,51%	0,14%
TN0007440019	TELNET	36 302	237 402	271 612	4,19%	0,30%
	<u>Titre OPCVM</u>	<u>1 221</u>	<u>14 265</u>	<u>13 729</u>	<u>0,21%</u>	
TN84RGRD6G6	FCP IRADETT 50	1 221	14 265	13 729	0,21%	0,30%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		760 890	803 890	4,15%	
	EMPRUNTS DE SOCIETES		250 000	258 270	3,98%	0,00%
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	232 500	240 191	3,70%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	17 500	18 079	0,28%	2,00%
	EMPRUNT D'ETAT	1 000	510 890	545 620	8,41%	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	11 146	0,17%	0,00%
TNX0K9990B08	Emp Nat 2024 -2	5 000	500 000	534 475	8,24%	0,00%
	TOTAL		4 929 252	5 063 050	69,78%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2025 à 1 366 095 DT contre 1 418 478 DT au 31-12-2024, et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Disponibilités	1 366 095	1 161 398	1 418 478
TOTAL	1 366 095	1 161 398	1 418 478

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Vente Actions	60 561	32 090	0
Retenue à la source/ Achat obligation	0	0	0
Créance CDS Billets de trésorerie	19 167	59 167	30 833
Provision /créance CDS	(19 167)	(59 167)	(30 833)
TOTAL	60 561	32 090	0

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Rémunération à payer au gestionnaire	9 138	8 074	9 037
Rémunération à payer au dépositaire	7 401	1 617	5 950
TOTAL	16 538	9 691	14 987

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 61 686 DT au 31-03-2025 contre 52 267 DT au 31-12-2024 et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Frais transactions	1 286	1 511	-
Redevance CMF	512	452	506
Honoraires Commissaires aux comptes	24 450	34 513	20 000
Frais publications	1 498	827	1 000
Jetons de présence	16 361	16 361	13 125
Retenue à la source	1 861	1 757	1 883
TCL	26	52	61
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	61 686	71 165	52 267

CP1- Le Capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	6 237 237
Nombre de titres	91 292
Nombre d'actionnaires	15

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres effets /capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	33 606
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 124
Régularisation des sommes non distribuables	0
Frais de négociation de titre	(1 286)
Droit d'entrée	0

Capital au 31/03/2025	
Montant	6 325 682
Nombre de titres	91 292
Nombre d'actionnaires	15

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	(14 774)	(40 603)	100 514
Sommes distribuables des exercices antérieurs	100 573	86 309	59
Sommes distribuables	85 799	45 706	100 573

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2025 au 31-03-2025, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 12 722 DT contre 4 394 DT du 01-01-2024 au 31-03-2024;

	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
Revenus des Actions	-	-	180 143
Revenus des obligations	12 722	4 394	40 053
TOTAL	12 722	4 394	220 196

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 11 860 DT du 01-01-2025 au 31-03-2025 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
Intérêts sur comptes de dépôts	11 860	4 267	27 545
TOTAL	11 860	4 267	27 545

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2025 à 19 167DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1er trimestre de l'exercice 2025, ARABIA SICAV a perçu 488 DT d'intérêts.

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire			
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
La rémunération de l'AFC	28 094	24 080	99 660
Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.			
La rémunération de l'ATB	1 451	1617	5 950
TOTAL	29 544	25 696	105 610

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
Désignation	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
Redevance CMF	1 574	1 349	5 583
Commissaire aux comptes	4 450	18 200	21 570
Publicité et publication	498	298	1 871
Services bancaires	10	10	44
Timbre fiscal	3	4	23
Jetons de présence	3 236	3 236	13 125
TCL	130	70	1 029
Autres Impôts	400	400	400
TOTAL	10 301	23 567	43 645

5- AUTRES INFORMATIONS	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Données par actions			
Revenus des placements	0,269	0,095	2,714
Charges de gestion des placements	0,324	0,281	1,157
Revenu net des placements	(0,054)	(0,186)	1,557
Autres charges	0,113	0,258	0,478
Autres produits	0,005	0,000	0,023
Résultat d'exploitation	(0,162)	(0,444)	1,101
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de la période	(0,162)	(0,444)	1,101
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,014)	(0,017)	(0,115)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,615	(4,687)	6,154
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,368	(0,033)	0,234
Résultat net de la période	0,807	(5,182)	7,375

Nombre d'actions	91 292	91 366	91 292
Valeur liquidative	70,230	57,809	69,424

6- Rémunération du Gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.